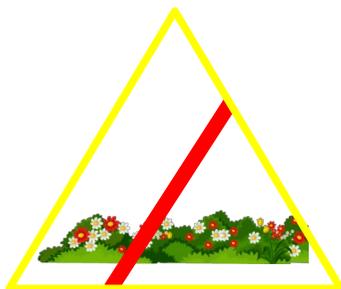


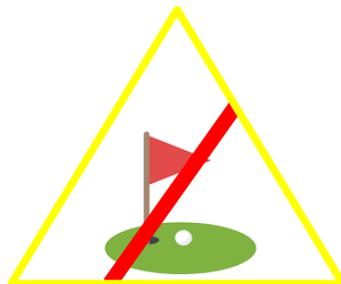
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser les Golfs de 8h à 20h. Tenue d'un registre de Prélèvement.



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



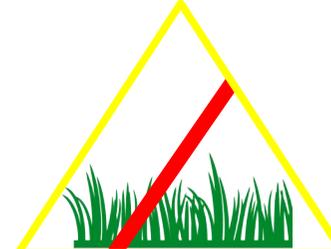
Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs sauf entreprise de nettoyage



Interdiction de laver les véhicules sauf avec matériel adapté chez un professionnel



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction d'arroser les espaces verts. Sauf pour les arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les pistes d'hippodromes et manèges équins sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés